

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-26

Convention d'objectifs
INNOVALES

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le 11/04/24

Publié le 11/04/24

Le Maire
Marin GAILLARD



L'an deux mille vingt-quatre -----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, soucieuse de favoriser et valoriser le développement de l'économie de proximité et l'entrepreneuriat social sur la commune, la ville de Saint-Pierre-en-Faucigny s'attache à soutenir les initiatives de nombreux partenaires.

Dans ce cadre, elle soutient depuis 2014 le travail mené par l'association INNOVALES et souhaite répondre à sa sollicitation de soutien financier en lui apportant une subvention de fonctionnement.

Comme en 2023, une convention d'objectifs et de moyens (projet joint) est proposée pour 2024 avec un montant de 20.000 € déterminé au vu du programme d'activités et de projets développés et de l'intérêt général et public de l'association.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et par 21 voix « Pour » ; Nicolas TRUBERT, Daniel BUFFLIER et Valérie BOUVIER ne prenant pas part au vote :

- Approuve la convention d'objectifs jointe à la présente délibération à intervenir entre l'association INNOVALES et la commune ;

- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention 2024, soit 20.000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ

